Vous souhaitez réduire votre facture d'électricité et produire votre propre électricité photovoltaïque ? L'association Hespul, avec le soutien de l'ADEME et de la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat) , a créé un outil numérique gratuit pour vous accompagner dans vos démarches : Mon Parcours Solaire.

Mon Parcours Solaire, créé par l'association Hespul, est une plateforme qui vous accompagne dans votre projet d'équipement. Sa mission est de vous fournir une simulation de votre projet solaire photovoltaïque résidentiel en évaluant le potentiel solaire de votre toiture et en comparant pour vous les solutions d'autoconsommation et de valorisation de votre future production. C'est un outil numérique neutre et indépendant.

Pourquoi installer des panneaux photovoltaïques sur votre toiture ?

Le photovoltaïque résidentiel permet de réduire votre facture d'électricité en décalant votre consommation aux heures de production solaire. Vous participez ainsi, à votre échelle, à la transition énergétique.

Testez le simulateur Mon Parcours Solaire et faites évaluer le potentiel photovoltaïque de votre toiture. Cette estimation est la plus proche possible de la réalité pour vous permettre de vous positionner vis-à-vis de l'intérêt d'un projet et des offres commerciales qui peuvent vous être proposées. Cependant, chaque cas est unique et cet outil en ligne ne pourra jamais remplacer une étude technique plus poussée. N'hésitez pas à contacter Mon Parcours Solaire via ce formulaire.

C'est quoi le photovoltaïque ?

Le photovoltaïque désigne la technologie et le processus physique permettant de transformer la lumière du soleil en électricité. Cette électricité produite par les panneaux posés sur la toiture ou au sol peut être consommée immédiatement par le foyer (électroménager, chauffage, eau chaude...) ou injectée sur le réseau électrique.

Vous pouvez choisir, en tant que producteur, de vendre la totalité de l'électricité, le surplus ou d'être en autoconsommation sans vente. Si vous choisissez de vendre le surplus ou la totalité de l'électricité produite, celle-ci peut être injectée sur le réseau public.